

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL du 11 juin 2021

Réunion publique

Lieu : Salle communale

Heure de début : 20h35

Heure de fin : 22h04

Présidence : Monsieur le Maire, B. CHÉNOT

Secrétaire de séance : A. REMY

Conseillers présents : B. CHÉNOT, I. DESBOIS, R. BASTAILLE, A. BAZARD, O. BERTRAND, H. FOREST, J. MATHIEU, L. MATHIOT, E. REGHEM, A. REMY, H. SOYER, C. THEVENON

Conseillers absents : S. MOURE, L. PERRETTE

Procurations : S. MOURE donne procuration à A. BAZARD

L. PERRETTE donne procuration à H. SOYER

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 mai 2021
2. Modification opération d'ordre / Régularisation écritures budgétaires
3. Convention de gestion des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) par le SDE 54
4. SDE 54 reversement de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) pour la période 2021/2027
5. Remplacement des luminaires de voirie
6. Travaux de voirie / sécurisation de la traversée du village
7. Motion pour une extension à l'ensemble de la Région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres.
8. **Divers et Informations :** Préparation de la mise en place et du planning des assesseurs pour les élections du 20 et 27 Juin 2021

Ouverture de séance :

B. CHÉNOT ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint. A. REMY est proposée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler.

E. REGHEM souhaite émettre une remarque concernant l'acquisition par la Mairie d'un véhicule motorisé. Celui-ci a été acheté auprès d'un commerçant Lunévillois pour un montant de 1500 Euros. Pour cette transaction, il aurait préféré que l'on privilégie le commerçant de voitures du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 mai 2021.

02 – MODIFICATION CRÉDITS BUDGÉTAIRES COMMUNE

Conformément à la délibération n° 2016-015 en date du 03/06/2016 la commune a procédé à l'échange de la parcelle AN 770 en contrepartie de la parcelle AN 773. La valeur de cet échange est égale au montant de 875 € pour les deux parties.

Pour l'équilibre du budget de la commune

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Autorise les ouvertures de crédits proposées.

Mandat au cpte 675 -	Valeur comptable des immobilisations cédées	875.00 €
Titre au cpte 2111 -	Terrains nus	875.00 €
Cession :	inventaire n° 1-2111-2016-01	
Acquisition :	inventaire n° 1-2111-2021-01	

03 – CONVENTION DE GESTION DES CEE PAR LE SDE 54 (Certificats d'Économie d'Énergie)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que lorsque la Commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) introduits par la loi sur l'Énergie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la Commune peut bénéficier de Certificats d'Économie d'Énergie délivrés par l'État. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représentés une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWH et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance le 31/12/2017 ; pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la quatrième période courant jusqu'à fin 2021.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats, déduction faite des frais de mutualisation supportés par le SDE54 et fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide** d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Économie d'Énergie du SDE54 pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal **autorise le Maire à signer** la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

04 – SDE 54 REVERSEMENT DE LA TCCFE (TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ) POUR LA PÉRIODE 2021/2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du Syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusqu'en 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire, Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le reversement de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le Comité du SDE54 ;

PRÉCISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

05 – REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des Conseillers un devis établi par la société GEPELEC afin d'améliorer l'éclairage de la zone de l'ancienne gare et de la traversée du village.

Devis n°2106009 du 03.06.2021 ayant pour objet des travaux de rénovation de l'éclairage public sur la Commune de Lagney pour un montant total de 32 349.00 €uros H.T. (Devis envoyé par courriel à tous les Conseillers en amont du Conseil Municipal)

Il comprend :

- | | |
|---|--------------|
| - La fourniture et la pose de 22 kit Rétrofit pour le remplacement de 22 luminaires existants | 12 100 €uros |
| - La fourniture et la pose de 23 nouveaux luminaires Métro | 17 917 €uros |
| - Et la fourniture et la pose de 2 ensembles MAT pour luminaires Stanza Top 60 soit | 2 332 €uros |

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les différents organismes pour collecter des fonds de soutien à l'investissement.

J. Mathieu souhaite connaître le montant estimatif des subventions attendues notamment auprès de la SDE 54. Une demande d'information pourra être faite afin de répondre à cette interrogation.

R. Bastaille nous informe du programme « Mon éclairage public » par la société ENEDIS. L'objectif de ce programme est de détecter les anomalies d'éclairage public afin de limiter les surconsommations d'énergie. Ce service est gratuit, il exploite les données de consommation quotidiennes collectées grâce aux compteurs Linky.

Il est proposé de prendre contact avec la société ENEDIS pour un complément d'informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité, Monsieur le Maire de **solliciter les différents organismes de fonds de soutien à l'investissement**.

06 – TRAVAUX DE VOIRIE / SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

En préambule, il est rappelé que tous les Conseillers ont reçu, par courriel, un devis de la société BEREST INGÉNIERIE établi le 18 mai 2021 pour la mission de maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la traversée du village.

Celui-ci est présenté par chapitre :

- | | |
|--|------------------|
| - « Étude d'avant-projet » (AVP) | 3 780 €uros H.T. |
| - « Étude de Projet » (PRO) | 4 330 €uros H.T. |
| - « Assistance pour la passation des contrats de travaux » (ACT) | 2 455 €uros H.T. |
| - VISA des plans | 550 €uros H.T. |

- « Direction de l'exécution des contrats de travaux » (DET)	3 920 Euros H.T.
- « Assistance apportée au maître de l'ouvrage » (AOR)	1 100 Euros H.T.
TOTAL	16 140 Euros H.T.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de valider l'AVP. Ce chapitre ne comprend pas l'enfouissement des lignes électriques.

R. Bastaille nous informe que la société ENEDIS peut participer à hauteur de 20 % pour l'achat de câblages des lignes électriques et pour l'enfouissement de ceux-ci. Une demande pourra être établie par Monsieur le Maire.

Est proposé d'ajouter à l'étude d'avant-projet, l'enfouissement des lignes électriques au niveau de certaines zones spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** de valider l'étude d'avant-projet de la société « Berest Ingénierie » pour la mission de maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la traversée du village pour un montant de 3 780 Euros H.T.

07 – MOTION POUR UNE EXTENSION À L'ENSEMBLE DE LA RÉGION GRAND EST DE L'ÉCOTAXE AUTORISÉE PAR L'ORDONNANCE PRÉSENTÉE LE 26 MAI 2021 EN CONSEIL DES MINISTRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi 2019-816 du 02 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présentée une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.
- Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand-Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée Nationale et le Gouvernement.
- Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transits internationaux qui évitent ainsi les

écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République Tchèque...

- Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.
- Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et **après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, avec 12 Votes POUR et 2 ABSTENTIONS ;

Adopte la motion suivante : **Le Conseil Municipal de LAGNEY, réuni le 11 juin 2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est**

Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

08 - DIVERS et INFORMATIONS :

a. Planning d'organisation du bureau de votes pour les élections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin prochains :

Il est proposé que chaque urne soit tenue par 3 personnes soit 6 personnes au total.

Nous établirons 4 sessions de 2h30 : 8h à 10h30 - 10h30 à 13h - 13h à 15h30 - 15h30 à 18h

Le tableau sera affiché dès qu'il sera entièrement complété.

b. Faune protégée :

Plusieurs castors ont établi leurs résidences au niveau du cours d'eau « Terroin ». L'écoulement de l'eau inonde à présent la parcelle 40 du bois de Lagnéy et les prés en aval.. Afin de rétablir un écoulement normal de l'eau, des siphons vont être installés. Une intervention est prévue d'ici la fin du mois de juin.

Ces travaux sont à la charge de la Commune.

c. Commission Petite Enfance CC2T :

J. Mathieu expose à l'oral un relevé estimatif qu'il a établi par tranche d'âge de la population du village.

< ou = à 3 ans	20
4 à 10 ans	41
11 à 14 ans	34
15 à 18 ans	22

Il rappelle l'intérêt de retourner le questionnaire « Diagnostic Enfance-jeunesse » envoyé par la CC2T.

Lors de la réunion « Petite Enfance », a également été mise en avant une demande d'enquête pour relever les besoins concernant la garde des enfants. De plus, un projet de création d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) est envisagé sur le secteur de

d. Association TNT :

O. Bertrand informe du changement de Bureau de l'Association Territoire Nord Toulinois depuis le 29 mai et résume les grandes lignes exposées lors de cette réunion (projets micro-folie, activités pour les 0/3 ans, échanges parents-enfants, rencontre avec l'association de Rosières aux Salines, festival Échappées, soirée des CM2 – subventions)

e. Déchets verts :

Lors du Conseil Municipal du 9 avril 2021, Un projet « journée de nettoyage et récupération des déchets verts » a été présenté. Pour faire suite à cette proposition, la CC2T a été contactée. Reste à attendre l'étude de la faisabilité concernant le ramassage de la ferraille. A été ajoutée à cette demande, la distribution de compost.

f. Ordures ménagères :

La CC2T assure la collecte des ordures ménagères. Le contrat avec la société en charge du ramassage des ordures ménagères arrive à échéance et va être remis en concurrence.

J. Mathieu propose que Lagny fasse partie d'une expérimentation pour réduire le nombre de passages pour le ramassage des ordures ménagères. (Passer de un ramassage par semaine à un tous les 15 jours, avec ajustement des passages à des dates clefs au cours de l'année).

Le Conseil Municipal, accepte que le projet d'expérimenter la réduction du nombre de passages pour le ramassage des ordures ménagères soit proposé à la CC2T.

g. Commission Jeunesse avec l'Association Famille Rurale

O. Bertrand expose rapidement les projets proposés : Journée du 14 juillet – Nuit des étoiles filantes le 13 août – Projection de films (dates à définir) – Chantier « jeunes » le 08 et 09 juillet.

Concernant le chantier « jeunes », celui-ci concerne la réfection du terrain de pétanque, la remise en état de 2 bancs, la mise en place des filets de buts et l'entretien de la zone dite « de la gare ». Un budget prévisionnel a été établi pour un montant de 1 400 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE avec 12 votes POUR et 2 ABSTENTIONS le budget prévisionnel pour le chantier « Jeunes ».

h. Demande de documents :

J. Mathieu demande à ce qu'on lui fournisse le courrier de résiliation du bail de la parcelle ZM 27 et que lui soit imprimé le document « Étude Environnementale de l'Impact de l'Aménagement Foncier sur la Commune de Lagny »

i. Analyse de l'eau :

C. Thevenon demande pourquoi dans les analyses de l'eau, les pesticides ne sont pas recherchés alors qu'une ligne est prévue à cet effet sur la feuille de relevé d'analyse.

B. Chénot rappelle la complexité des analyses et le coût de celles-ci. Il est nécessaire de cibler les molécules à rechercher spécifiquement.

j. Remise de courrier :

O. Bertrand a remis ce jour à Monsieur le Maire, un courrier de sa famille expliquant le soucis rencontré par la sépulture de leurs proches. Monsieur le Maire prendra connaissance de la demande avant de contacter directement les rédacteurs du courrier.

k. Don d'un arbre pour la charpente de la Cathédrale de Notre Dame de Paris :

Lors du Conseil Municipal du 11.03.2021, le Conseil a décidé de faire don d'un chêne communal identifié dans le cadre du projet de reconstruction de la flèche et de la charpente de la Cathédrale Notre Dame de Paris.

L'arbre a été abattu et n'a pas encore quitté le bois de Lagney. Monsieur le Maire se propose de se renseigner pour connaître la date de départ de l'arbre.

I. Cimetière :

J. Mathieu nous informe que des jeunes jouent fréquemment les soirs dans le cimetière. Afin de mettre fin à des activités inadaptées pour le lieu, il propose la mise en place de pancartes aux entrées du cimetière indiquant : « Le cimetière n'est pas une aire de jeux ».

B. Chenot, en sa qualité de Maire de Lagney, clôture le 10^{ème} Conseil Municipal à 22h04

Secrétaire de séance
Ariane REMY

VU par Mr Bernard CHENOT, Le Maire de la Commune de Lagney, pour être affiché le 18/06/2021
A la porte de la Mairie

Le Maire
Bernard CHENOT